



**CDEN 19 octobre 2017**

**Déclaration préalable de la F.S.U**

Ce premier CDEN de l'année scolaire 2017-2018 s'ouvre après un été d'annonces à jet continu concernant la Fonction publique: gel du point d'indice, jour de carence, CSG au nom d'une solidarité pour laquelle les fonctionnaires sont déjà ponctionnés, fin brutale des contrats aidés, suppression de postes, recul du dispositif PPCR etc. Dans le même temps, le nombre de Français sous le seuil de pauvreté augmente, et les attentes envers les services publics grandissent. Le 10 octobre, à l'appel d'une très large intersyndicale, telle que nous ne l'avions pas vue depuis dix ans, les fonctionnaires ont rappelé leur attachement aux trois Fonctions Publiques, et leur refus d'être une simple variable d'ajustement budgétaire. Le projet d'une société où les solidarités collectives sont mises à mal pour renvoyer les individus à leurs propres responsabilités, sans aucun outil pour contrecarrer le poids du social et les effets des inégalités de tout ordre, accentue encore les attentes sur l'Ecole. Le budget est évidemment un élément crucial concernant le fonctionnement des établissements dans l'objectif de la réussite de tous.

L'an passé, lors de ce même CDEN a été acté la modification de prise en charge des dépenses de viabilisation et d'entretien quant au chauffage, par la collectivité territoriale, ce que nous avons apprécié positivement ces dépenses étant très variables d'un établissement à l'autre et permettant de mieux comparer les budgets entre établissements.

Toutefois nous avons attiré l'attention du CDEN sur les conséquences de ces modifications notamment au sujet des fonds de réserves dont la limite des 6 mois de fonctionnement allait être fortement diminué et ainsi induire un écrêtement massif. Les services du conseil départemental nous ont répondu avoir pris bonne note de ce point et assuré alerter les établissements de cette situation induite par ce changement.

Un an après il est clair que le dialogue de gestion entre la collectivité territoriale et l'EPLE a été imparfait. En effet on passe de 16 établissements subissant un écrêtement des fonds de réserve en 2017 à 72 en 2018, ce qui correspond à une augmentation des prélèvements totaux de 400 000 à 2 000 000 d'euros.

Le conseil départemental réalise ainsi une économie supplémentaire de près de 1 700 000 euros. Pourtant celle-ci aurait pu être l'occasion d'une augmentation car cette année encore les forfaits retenus n'ont connu aucune augmentation au contraire en incluant les écrêtements sur fonds de réserve nous constatons une diminution de plus de 45 000 euros. En effet de nouveau et pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive les taux retenus n'ont connu aucune augmentation.

Par ailleurs, dans les documents il n'y a aucune indication relative à l'EPS. L'année dernière la même chose s'était produite et les informations que nous devions avoir sur les coûts de location de gymnase et d'autres installations (stade, piscine) ne nous ont jamais été communiquées.

Enfin comme l'an passé il n'y a aucun élément précis sur les effectifs retenus par la collectivité territoriale – c'est pourtant une demande de la FSU depuis de nombreuses années.

### **Vœu pour les contrats aidés.**

La FSU 92 a pris acte de la volonté du gouvernement de supprimer plus de 20 000 contrats-aidés CUI-CAE à partir de cette rentrée 2017 dans l'Éducation Nationale.

Si la FSU n'était pas favorable à l'instauration de ces situations précaires qui permettait à l'Etat de réduire ses investissements, elle ne peut pas accepter que les personnes occupant ces emplois soient brutalement mises à la rue. Les missions assurées par les contrats aidés sont indispensables au bon fonctionnement de l'Education, dans le 1er comme le 2nd degré.

Les drames humains engendrés par les licenciements sont intolérables.

LA FSU dénonce donc ces suppressions, exige le maintien et le retour de ces personnels sur leurs emplois et réclame qu'ils bénéficient enfin d'une formation qualifiante débouchant sur un emploi statutaire pérenne.